cndp
Commission particulière du débat public
ERIDAN

UN DEBAT A LA HAUTEUR DU PROJET !

A l'occasion de la réunion publique à Saint-Martin-de-Crau sur les enjeux environnementaux, le projet ERIDAN a suscité de vraies questions auprès de la population présente ce jeudi 17 septembre.
Les principaux sujets évoqués par le public.

→ L'existence d'un oléoduc désaffecté sera prochainement remis en service et GRTgaz précise que les caractéristiques de l'oléoduc sont incompatibles avec les besoins du projet.
→ Certaines zones présentent des enjeux moindres, tels que les massifs de Santa Fe et de Chambremont ou la Costière de Crau.
→ Avoir une interface régulière sur la mise en œuvre pendant les travaux avec les responsables locaux pour vérifier la conformité par rapport aux cahiers des charges sur les problématiques de sécurité et d'environnement. GRTgaz répond : oui, c'est envisageable et certainement recommandable et bénéfique.
→ Quelles sont la périodicité et les techniques mises en œuvre pour contrôler la canalisation ? GRTgaz : des inspections des installations sont réalisées régulièrement (à pied, en voiture, en avion et en hélicoptère) et des rapports d'exploitation sont d'ailleurs visés par la DREAL.
→ Est-ce que ce projet est d'utilité public ? GRTgaz : c'est l'Etat qui en décidera.
→ Un produit énergétique qui peut devenir cher compte tenu des réserves que nous avons pour 90 ans. GRTgaz : ce projet répond à un besoin des fournisseurs et des producteurs d'amener du gaz en France. Il y a une concurrence plus forte au Nord qu'au Sud de la France.
→ Le prix du transport, qui le fixe ? GRTgaz : Il n'est pas soumis à la concurrence, c'est l'opérateur qui fixe ses prix et la Commission de Régulation de l'Energie régule.

Un patrimoine environnemental particulièrement riche avec une grande variété de faune, de flores et de paysages existent dans la basse vallée du Rhône et le massif des Alpilles. C'est pourquoi le maître d'ouvrage GRTgaz devra réaliser des études environnementales approfondies afin de déterminer un tracé dont l'incidence sur le patrimoine naturel sera minimale, et si une destruction de milieux sensibles s'avère absolument nécessaire, des compensations devront être mises en place.

Contact presse
Valérie ROBERT
48, rue Joseph Vernet
84000 Avignon
Ligne directe: 04.84.25.00.73
Portable : 06.14.09.06.97
valerie.robert@debatpublic-eridan-gaz.org
www.debatpublic-eridan-gaz.org